

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	30.08.2021	11h56	21.333	DFDS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Clarence Chollet
Titre : École obligatoire, comment la gratuité est-elle appliquée à Neuchâtel ?
Contenu : <p>En 2016, le Tribunal fédéral a rendu un arrêt qui a beaucoup fait parler de lui sur la gratuité de l'école obligatoire. En 2018, le Conseil d'État répondait à l'interpellation 18.123 sur ce sujet en indiquant que des solutions étaient recherchées pour définir la marge de manœuvre autour de cette décision du Tribunal fédéral et comment l'appliquer dans le canton. Le Conseil d'État peut-il nous renseigner sur où en sont ces réflexions aujourd'hui, sachant que les pratiques varient encore grandement dans le canton ?</p>
Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Clarence Chollet		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :